

Paris le 26. Avril 1818

Ministère
de l'Intérieur.

Direction
des Belles-Lettres,
Sciences & Beaux-Arts.

Académie de France
à Rome
La Demande Du S.
Guiraud ne peut
être accueillie

N^o 2833

Monsieur, j'ai reçu avec votre lettre
du 9 du courant celle que le S. Guiraud, musicien
compositeur, pensionnaire du Roi à l'Académie
m'a adressée pour obtenir que son traitement
lui soit payé à compter du 1^{er} Janvier, quoiqu'il
ne soit arrivé à Rome qu'en Mars dernier.

Les dispositions de la décision du 27 octobre
1818 s'opposant à ce que la faveur sollicitée par
le S. Guiraud puisse être accordée, je vous prie
de faire connaître à ce pensionnaire qu'il ne
pourrait être donné suite à sa demande.

Aguez, Monsieur, l'assurance
de ma considération distinguée

Pour le Ministre

Le Directeur Des Sciences
Belles lettres et B.^e arts

Just. Guiraud

S. M. Guiraud, Directeur de l'Académie de France à Rome